



Ville de  
**Maule**

Liberté  
Egalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 24/03/2022  
Reçu en préfecture le 24/03/2022  
Affiché le  
ID : 078-217803808-20220324-DM112022-CC

## DECISION DU MAIRE n° 11 /2022

Le Maire de Maule

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-06-51 du 8 juin 2020 , portant délégation du Conseil Municipal au Maire, pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés par une procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget 2022 de la commune de Maule,

Considérant que la commune a décidé de prendre un véhicule en location pour promouvoir les entreprises commerciales et artisanales du territoire,

Considérant qu'il y a lieu de conclure un contrat de location longue durée pour la mise à disposition du véhicule Renault Trafic ;

Considérant l'offre de la société France Collectivités Invest,

### DECIDE

**Article 1** : De signer avec le G.I.E. France Collectivités Invest sise ZI Secteur C7 – allée des informaticiens – CS 70520 Cedex – 06705 SAINT-LAURENT-DU-VAR, un contrat de location longue durée pour un véhicule Renault Trafic, pour un montant de 490€ H.TVA mensuel et selon les conditions du contrat.

**Article 2** : Ampliation de cette décision est faite à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye et à Monsieur le Trésorier des Mureaux.

Fait à Maule, le 24/3/22



**Laurent RICHARD**  
Maire de Maule

Vice-Président du Conseil départemental  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la C.C. Gally Mauldre

Hôtel de Ville

BP 50 - Place de la Mairie - 78580 Maule  
Tél. 01 30 90 49 00 - Fax 01 30 90 96 48 - contact.mairie@maule.fr - www.maule.fr